



Compte Rendu

Comité Directeur FFPM – 5 Mars 2026

Présents : Joël Bouzou, Bruno Génard, Françoise Guende, Corine Bouzou, Jerry Pichot, Julien Giraud, Gilbert Hernandez, Sébastien Thibot, Karen Thomas.

Présidents d'Honneur : Hyacinthe Carrera, Excusé : Alain Gelés

Invités - DTN : Anne Riff, Christian Roudaut,

Excusés : Louison Cazaly, Elodie Clouvel, Nathalie Denoyes, Alain Frey, Chloé Grange, Ella Kiavue, Valentin Prades, David Robinet, Henri Vilaro, Audrey Vigne.

Résumé Mis en avant par l'Intelligence Artificielle

Après l'ouverture de la séance par le Président, Joël Bouzou, le Comité Directeur à valider, le Procès-Verbal du séminaire des 7 et 8 février 2026 et le compte rendu du Comité Directeur du 8 février, voir Annexe 1.

Puis Madame Françoise Guende à présenter le bilan de l'année 2025, Monsieur Christophe Rambeau, commissaire aux comptes, a clarifié que le surplus de trésorerie lié à une dette à la suite de l'Affaire Qonto est en attente du jugement en appel, une procédure pour laquelle Joël Bouzou a confirmé qu'une proposition de conclusion sera soumise avant le 19 avril 2026. Joël Bouzou, avec le soutien de Bruno Génard, a souligné la nécessité de maintenir une gestion budgétaire rigoureuse, en évitant de toucher aux fonds récupérés en attendant l'issue de l'appel.

Après que Françoise Guende a présenté le budget prévisionnel (ajusté suite aux remarques de Christian Roudaut, Karen et d'autres) et que le bilan 2025 ait été approuvé, le comité, malgré l'objection de Karen, a validé le principe de soumettre à l'Assemblée Générale une proposition d'Anne Riff visant à simplifier les tarifs des licences et à inclure un tarif réduit pour les U11/U13. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale a été approuvé, incluant la validation des frais des compétitions nationales, avec l'engagement de Françoise Guende de finaliser les ajustements budgétaires.



Détails

- **Ouverture de la Séance** : Président Joel Bouzou Après l'ouverture de la séance, le Comité Directeur à valider, le Procès-Verbal du séminaire des 7 et 8 février 2026 et le compte rendu du Comité Directeur du 8 février, **voir Annexe 1**.
- **Présentation du Bilan 2025** : Françoise Guende, Trésorière a déroulé le bilan 2025, bilan positif de **+ 64 544€ sur un budget global de 1 358 755€** à l'inverse du Bilan 2024 qui était négatif de **-104 385€ - Voir Annexe 2**
- **Clarté sur le surplus de trésorerie et les provisions pour dettes** : Christophe Rambeau a expliqué que les fonds ont été reçus et sont maintenant dans la trésorerie. Il a été noté que l'information complète est disponible dans l'annexe 2 et que le surplus d'argent touché est inclus dans la catégorie « autres dettes ». Bien qu'un jugement favorable en première instance puisse transformer cette dette en profit exceptionnel, un risque important (aléa) demeure, rendant la provision inutile puisque l'argent a été reçu.
- **Mise à jour sur la procédure d'appel et le délai** : Joël Bouzou a salué la clarté de la présentation de Christophe Rambeau. Joël Bouzou a confirmé qu'ils sont en contact avec leur avocate concernant la procédure d'appel, et une proposition de conclusion doit être soumise avant le 19 avril 2026.
- **Situation financière actuelle et félicitations pour la gestion budgétaire** : Joël Bouzou a souligné qu'il n'est pas question de toucher à l'argent récupéré en attendant l'issue de l'appel. Ils ont réussi à passer d'un déficit de 104 000 l'année précédente à un excédent de 64 000 cette année, ce qui prouve leur capacité à fonctionner avec les subventions reçues. Joël Bouzou a félicité l'équipe pour avoir instauré un suivi budgétaire mensuel précis, offrant un confort et des outils de pilotage qui n'existaient pas auparavant.
- **Perspectives financières et plaisanterie sur le sponsoring** : Joël Bouzou a exprimé l'espoir qu'une fois l'affaire terminée, l'organisation aura récupéré le fond de sécurité qu'elle possédait, confirmant que, financièrement, ils sont sur la bonne voie. Christophe Rambeau a fait une plaisanterie en suggérant que si le jugement d'appel leur était favorable, ils pourraient demander à l'autre partie (Qonto) de devenir un sponsor, compte tenu des intérêts légaux dus.



- **Délai du jugement d'appel et gestion budgétaire préventive** : Bruno Génard a questionné la date limite du 19 avril pour la soumission des conclusions en réponse à l'appel, et a demandé une estimation du délai pour le jugement. Joël Bouzou a répondu que l'avocate ne sait pas, mais que les jugements du juge en question sont rarement cassés. Joël Bouzou a insisté sur la nécessité de bien gérer le budget pour éviter un déficit, ce qui permettra de garantir une sécurité financière en mettant de côté environ 50 000 € par an, comme ce fut le cas pendant 10 ans.
- **Question sur la Cour de cassation et proposition d'utilisation partielle des fonds** : Gilbert Hernandez a demandé s'ils perdent en appel s'ils peuvent aller en Cour de cassation, ce qui pourrait retarder le processus, bien qu'il ait été mentionné que cela ne servirait à rien et pourrait entraîner une condamnation plus lourde. Hyacinthe Carrera a noté que le délai d'appel peut aller de 6 mois à 2 ans et a suggéré de prendre un risque calculé en utilisant une petite partie de l'argent récupéré (150 000 à 200 000 €) pour stimuler des projets importants, comme l'obstacle.
- **Décision sur l'utilisation des fonds récupérés** : Joël Bouzou a indiqué qu'ils préfèrent attendre la réaction à leur réponse en appel avant de toucher à l'argent. L'objectif est d'être à l'équilibre l'année prochaine et de conserver l'excédent de 64 000 € de cette année comme un matelas financier, en attendant le jugement d'appel.
- **Discussion sur l'organisation d'une compétition internationale à Miramas**: Jerry Pichot a fait valoir qu'un futur investissement intellectuel se transformera en investissement financier lors de la réflexion sur la sortie de l'INSEP pour aller dans la Halle d'Athlétisme de Miramas pour organiser une compétition internationale. Joël Bouzou a demandé si Christophe Rambeau avait terminé son rapport, et celui-ci a confirmé qu'il le certifierait sans réserve le lendemain, après l'arrêt des comptes.
- **Présentation et ajustement du budget prévisionnel (Partie 1)**: Françoise Guende a présenté le budget prévisionnel, soulignant que le résultat positif est partagé entre la haute performance et le développement. Les subventions pour le développement s'élèvent à 177 000 €, dont 30 000 € pour l'accompagnement (PSF), 12 000 € pour l'emploi sportif qualifié (ESQ) et 135 000 € pour le développement général, incluant la féminisation.
- **Présentation et ajustement du budget prévisionnel (Partie 2)**: Les autres postes incluent la performance olympique pour 800 000 €, le durable (pôles relève) pour 200 000 €, et le matériel léger pour 39 000 €, soit un total de 1 245 500 €. Des ajustements ont été demandés concernant le terme « CANH » (qui doit être remplacé par « clubs d'accession nationaux ») et une erreur de saisie manuelle de chiffre.



- **Clarification sur le matériel léger et le départ de Christophe Rambeau:** Karen a demandé ce qui était inclus dans la catégorie « matériel léger », et Christian Roudaut a expliqué qu'il s'agissait du matériel compris dans le contrat de performance pour les équipes de France (armes, tenues, masques, etc.). Christophe Rambeau a ensuite quitté la réunion.
- **Renouvellement du contrat de Christophe Rambeau et discussion sur la subvention de performance olympique :** Il a été convenu que le renouvellement du contrat de six ans de Christophe Rambeau ferait l'objet d'une validation par le comité directeur avant d'être proposé à l'assemblée générale. Christian Roudaut a fait remarquer que le montant de 800 000 € pour la subvention de performance olympique inclut plusieurs lignes (durable, matériel, etc.) et que le montant exact pour la seule ligne olympique devrait être ajusté à 528 000 € pour éviter la confusion dans le tableau.
- **Validation du principe budgétaire et ajout de lignes contractuelles :** Des corrections ont été faites pour se rapprocher du budget de l'année précédente, avec 528 000 € pour la ligne olympique. Christian Roudaut a souligné que des avenants contractuels (plan coach, valorisation de l'encadrement, durable initial) n'étaient pas encore inclus, mais il a été décidé d'ajouter ces montants au budget de performance olympique.
- **Accord sur la validation du principe du budget et le format de présentation :** Joël Bouzou a demandé de s'accorder sur le principe du budget, les ajustements de chiffres devant être faits ultérieurement pour l'assemblée générale. Bruno Génard a insisté sur le fait que le budget doit être présenté en comptabilité classique (produits et charges) en plus de la présentation par secteur d'activité pour éviter les questions lors de l'assemblée et pour la transmission au ministère de tutelle.
- **Approbation des comptes et validation du budget prévisionnel :** Le bilan 2025 a été approuvé par vote, personne n'étant contre ou ne s'abstenant. Le comité a également approuvé le principe du budget prévisionnel, même s'il doit être corrigé et renvoyé, étant donné les remarques faites. **Annexe 3**
- **Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (AG) et choix de la société de vote (Voteer) :** L'ordre du jour de l'AG a été validé par le comité. Il a été décidé de faire appel à une société extérieure nommée "Tir" pour gérer les votes de l'AG, pour un coût estimé à environ 1000 €, considéré comme un bon investissement.
- **Proposition de simplification des licences et discussion sur les tarifs (Partie 1):** Anne Riff a fait la proposition, discutée lors du séminaire, de simplifier les licences pour les clubs intégrant la course d'obstacles. La proposition consistait à supprimer la licence Triathlon et à considérer tous les pratiquants comme ayant une licence Pentathlon, en conservant la licence Laser Run comme porte d'entrée au même tarif.



- **Proposition de simplification des licences et discussion sur les tarifs (Partie 2):** Le comité a validé le principe de soumettre cette proposition à l'AG, car elle avait déjà fait l'objet d'un accord majoritaire lors du séminaire. La proposition visait à simplifier la prise de licence et son contrôle, et à mieux correspondre à l'évolution de la pratique.
- **Détails des tarifs et objections soulevées :** Anne Riff a rappelé la proposition d'une petite réduction pour les U11/U13 (licence Pentathlon à 40 € au lieu de 60 €) pour les rendre plus accessibles. Karen a exprimé sa réserve, estimant que le changement est anticipé et pénalise les clubs qui ne pratiquent pas l'obstacle. Joël Bouzou a rappelé que l'objectif n'était pas de refaire le débat du séminaire.
- **Vote de la proposition de modification des licences :** Après discussion, le comité a décidé de soumettre la proposition 2 (U11/U13 à 40 €) à l'AG. Le vote a indiqué qu'une personne était contre la présentation de ce projet à l'AG (Karen), mais le reste du comité a décidé d'aller de l'avant avec la proposition.
- **Validation de la prise en charge fédérale des compétitions nationales et fin de la réunion :** La prise en charge fédérale des compétitions nationales et les frais d'arbitrage (déjà discutés longuement) seront également transmis à l'assemblée générale. L'ordre du jour étant épuisé sans questions diverses supplémentaires, la réunion du comité directeur a pris fin, avec l'engagement de Françoise Guende de modifier les budgets pour une présentation plus détaillée.

Étapes suivantes suggérées

Françoise GUENDE et Jerry Pichot ajouteront les lignes manquantes du plan coach et de la valorisation de l'encadrement dans la partie « haute performance » du budget et ajusteront les chiffres pour l'AG.

Françoise GUENDE préparera une présentation du budget en comptabilité classique (produits et charges) pour l'Assemblée Générale.

Jerry PICHOT renverra le budget prévisionnel corrigé aux participants du comité directeur.

Anne RIFF et Jerry PICHOT prépareront le tableau comparatif des cotisations actuelles et de la proposition 2 à présenter à l'Assemblée Générale.



Annexe 1



Compte Rendu

Comité Directeur FFPM – 8 Février 2026

Présents : Bruno Génard, Françoise Guende, Corine Bouzou, Valentin Prades, Jerry Pichot, Julien Giraud, Chloé Grange, Gilbert Hernandez, Ella Kiavue, Sébastien Thibot, Karen Thomas.

Invités - DTN : Anne Riff, Jean- Maxence Berrou, Éric Michel, Christian Roudaut,

Invité Président de la Commission Sportive : Thomas Fleurot

Excusés : Joël Bouzou, Louison Cazaly, Elodie Clouvel, Nathalie Denoyes, Alain Frey, David Robinet, Henri Vilaro, Audrey Vigne.

14h00 – 16h30 : Comité Directeur –

Le comité directeur a validé

- **Validation du PV du Comité Directeur du 10 décembre : Approuvé à l'unanimité**
- **Les Modalités de Sélections pour l'année 2026: Approuvé à l'unanimité**
- **Le Règlement National avec le nouveau format UIPM/FFPM: Approuvé à l'unanimité**
- **Les Primes des Athlètes de Hauts-Niveau : Approuvé à l'unanimité, moins une voix (Sebastien Thibot)**
- **Aide à l'ouverture des clubs : Maintenu à 350€ (120€ d'affiliation, + 3 licences dirigeants à 40€), pas de dotation de matériel fédéral : Approuvé à l'unanimité**
- **Licences Para-Pentathlon – intégrée aux licences (laser-Run, Triathle, Pentathlon) : Approuvé à l'unanimité**
- **Soirée des Champions le 14 Mars – INSEP – 17h30 : : Approuvé à l'unanimité**
- **A.G. le 24 mars en visioconférence : : Approuvé à l'unanimité**

Propositions non votées :

- **Modification et simplification des différents types de licences.**
- **Classement des Clubs – modifications des critères**
- **Prise en charge fédérale pour les compétitions nationales, reprendre le document.**
- **Travail sur les liens entre les Comités Régionaux et la Fédération (statuts des comités régionaux)**
- **Rémunération des arbitres (Diplômés UIPM), 50€/jour pour les championnats de France et les circuits nationaux.**
- **Mise à jour du règlement financier**
- **Prévisionnel 2026**

**F.F.P.M.
Fédération Française de Pentathlon Moderne
75/77 Rue Père Corentin
75014 PARIS**



Annexe 2

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	-200 115	-96 036
Terrains					Résultat de l'exercice	574 652	-104 079
Constructions					Subventions d'investissement	114 135	135 044
Matériels d'activités	200 555	80 574	119 980	102 984	Total	488 672	-65 071
Autres immobilisations corporelles	62 671	59 525	3 146	3 335	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	4 776	
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	263 226	140 099	123 127	106 319	Total	4 776	
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	27 737		27 737	24 047	Fournisseurs	220 244	182 872
Autres créances	12 739		12 739	200 780	Dettes fiscales et sociales	2 698	254 643
Charges constatées d'avance	15 801		15 801		Autres dettes	210 974	32 860
Trésorerie	832 260		832 260	147 568	Produits constatés d'avance	84 300	73 410
Total	888 537		888 537	372 395	Total	518 216	543 785
Total	1 151 764	140 099	1 011 664	478 714	Total	1 011 664	478 714

Fédération Française de Pentathlon Moderne



COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	85 920	78 485
Ventes de biens		
Prestations de service	202 813	165 898
Subventions d'exploitation	1 098 587	1 056 879
Dons et Mécénat	11 572	
Contributions financières	9 328	10 689
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations	3 200	
Utilisations des fonds dédiés		9 664
Autres produits	11 879	3 751
Total	1 423 299	1 325 366
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 204 165	1 198 450
Aides financières	48 537	37 463
Impôts et taxes	1 160	2 009
Salaires	58 581	157 113
Cotisations sociales	10 009	13 054
Dotations aux amortissements	29 642	16 130
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	4 776	
Autres charges	1 884	5 532
Total	1 358 755	1 429 751
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	64 544	-104 385
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	301	306
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	301	306
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	301	306
RESULTAT COURANT (I + II)	64 845	-104 079
Produits exceptionnels	509 807	
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	509 807	
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	574 652	-104 079
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	31 824	29 512
Total	31 824	29 512
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	31 824	29 512
Total	31 824	29 512

Fédération Française de Pentathlon Moderne

F.F.P.M.
Fédération Française de Pentathlon Moderne
75/77 Rue Père Corentin
75014 PARIS



ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui dégage un excédent de 574 655,91€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

La « Fédération Française de Pentathlon Moderne » (FFPM) a pour objet :

- d'organiser, de contrôler et de développer la pratique du pentathlon moderne (tir, natation, escrime, équitation, course à pied) dans les différents formats mis en œuvre par l'UIPM
- de diriger, de coordonner et de contrôler l'activité des groupements sportifs qui lui sont affiliés et de ses licenciés ;
- d'assurer la formation et le perfectionnement des dirigeants, animateurs, formateurs et entraîneurs fédéraux ;
- de veiller à la préparation, à la formation et à la reconversion des sportifs de haut niveau ;
- de veiller au concept de développement durable dans les politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent le monde sportif, l'accomplissement des activités sportives et la tenue des manifestations sportives ;

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au cours de l'exercice, la Fédération a obtenu un jugement favorable du tribunal judiciaire de Paris dans le cadre du litige l'opposant à Qonto, ayant conduit au remboursement de la totalité des sommes frauduleusement virées, assorti d'intérêts et de dépens. La Fédération a, en conséquence, repris la totalité de la provision pour dépréciation, à hauteur de 509 807 €, en résultat exceptionnel.

Compte tenu de l'appel interjeté par Qonto, le montant complémentaire correspondant aux intérêts et dépens, net des frais d'avocat consignés à la CARPA, n'a pas été comptabilisé, par prudence, en produit, mais maintenu en autres dettes pour un montant de 166 272,69 € dans l'attente de l'issue de la procédure d'appel.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La sectorisation analytique a été calquée sur la répartition budgétaire du ministère de des sports.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Matériel d'activités	155 747,80	44 807,03		200 554,83
Matériel de transport	44 366,40			44 366,40
Matériel de bureau et informatique	11 940,27	1 643,49		13 583,76
Mobilier de bureau	4 721,26			4 721,26
Immobilisations en cours				
Total	216 775,73	46 450,52		263 226,25

b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Matériel d'activités	20%	52 763,94	27 810,51		80 574,45
Matériel de transport	25%	44 366,40			44 366,40
Matériel de bureau et informatique	33%	8 605,37	1 831,97		10 437,34
Mobilier de bureau	20%	4 721,26			4 721,26
Total		110 456,97	29 642,48		140 099,45

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Néant

Fédération Française de Pentathlon Moderne

F.F.P.M.
Fédération Française de Pentathlon Moderne
75/77 Rue Père Corentin
75014 PARIS



4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	27 737,09		27 737,09
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	27 737,09		27 737,09

5. Autres créances

ACOMPTES VERSES 12 738,70

6. Charges constatées d'avance

Divers 15 801,33

7. Trésorerie

LCL 753 100,03
 QONTO 466,04
 LIVRET A 78 800,79
 Caisse € 512,38
 Caisses devises 1 381,13
832 260,37

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Piste Escrime	45 000,00	21,22%	6 800,00	6 800,00	
Parcours	130 000,00		128 244,35	14 109,18	114 135,17
Total	175 000,00		135 044,35	20 909,18	114 135,17

3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
FEE, EMPLOI ESQ		4 776,00		4 776,00
Total		4 776,00		4 776,00

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Usagers				
Qonto virements frauduleux	509 807,00		509 807,00	
Dépréciations	509 807,00		509 807,00	
Total	509 807,00		509 807,00	

Dotations / reprises d'exploitation

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles 509 807,00

Total 509 807,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 509 807,00

Total 509 807,00

6. Fournisseurs

Fournisseurs 151 608,89
 Fournisseurs, factures non parvenues 68 635,36
220 244,35

Fédération Française de Pentathlon Moderne

F.F.P.M.
Fédération Française de Pentathlon Moderne
75/77 Rue Père Corentin
75014 PARIS



7. Dettes fiscales et sociales

CONGES PAYES	959,73
URSSAF	612,00
RETRAITE MALAKOFF MEDERIC	321,99
CHARGES SUR CONGES PAYES	135,87
PRELEVEMENT A LA SOURCE	174,00
AFDAS	494,06
	2 697,65

8. Autres dettes

QONTO VIR FRAUDULEUX	166 272,69
CHARGES A PAYER	42 680,04
CHARGES A PAYER ROUDAUT	2 021,42
	210 974,15

9. Produits constatés d'avance

Cotisations de l'exercice suivant facturées sur l'exercice	84 300,00
--	------------------

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions d'exploitation

Nature	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministérielles	1 076 428,00	1 041 071,00
Autres	1 249,98	4 500,00
QP de subventions virée au résultat	20 909,18	11 308,05
Total	1 098 587,16	1 056 879,05

2. Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel de 509 807 € correspond à la reprise de la provision constituée au titre des virements frauduleux de 2023, à la suite du jugement favorable mentionné dans la note relative aux faits caractéristiques de l'exercice.

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	1	1	1	1
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	1	1	1	1
Total	2	2	2	2

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-baills et locations de longue durée

Photocopieur Ricoh (438,57 € x 14T)	6 139,98€
-------------------------------------	------------------

4. Autres engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Notre partenaire, Escrime-Diffusion, nous fournit des marchandises gratuites et/ou des prêts de matériel.

b) Bénévolat / Personnel bénévole

1 872 h x 17 € =	31 824,00€
------------------	-------------------

Fédération Française de Pentathlon Moderne

F.F.P.M.
Fédération Française de Pentathlon Moderne
75/77 Rue Père Corentin
75014 PARIS



Annexe 3

BUDGET PREVISIONNEL 2026



	<i>Subventions 2026</i>	<i>Produits 2026</i>	Total Produits 2026	Charges 2026
DEVELOPPEMENT	177 000	135 639	312 639	312 639
PERFORMANCE OLYMPIQUE	601 820	104 490	706 310	706 310
DURABLE	195 000	117 670	312 670	312 670
MATERIEL LEGER	39 000	0	39 000	39 000
CAN	29 500	0	29 500	29 500
TOTAL	1 042 320	357 799	1 400 119	1 400 119
AIDES PERSONNALISEES	120 000			
TOTAL	1 162 320			
			Résultat 2026	0